



AUTORISATION DE VOIRIE N°15/2023

- pour occupation du domaine public routier
- pour entrepôt d'une benne à matériaux sur trottoir
- pour passage poids lourds

RM/AB/LD

Vu la demande de :

M. BRILLON Jean-Charles
05, Clos Soléri
13320 Bouc-Bel-Air
06.12.98.21.96
jean-charles.brillon@wanadoo.fr

par document Cerfa du 06 novembre 2023, relative à l'autorisation de pose d'un échafaudage et d'une benne à gravats pour le ravalement de façade et mur de clôture, de la propriété de M. BRILLON Jean-Charles

Avis :

M. BRILLON :

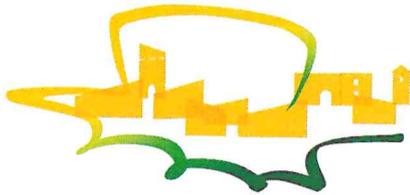
- est autorisé, pour son propre compte à :

DETAIL DES TRAVAUX

- Pose d'un échafaudage (petite taille) et pose d'une benne à gravats sur la voie au droit de sa maison.

DESTINATION DU LIEU ET PERIODE D'INTERVENTION

- 05, Clos Soléri 13320 BOUC BEL AIR
- Du lundi 13 novembre au vendredi 08 décembre 2023



BOUC BEL AIR

VILLE  NATURE

Cette autorisation n'est accordée qu'à titre de simple tolérance et sous réserve du droit des tiers, le pétitionnaire déclarant se conformer à tous les règlements de voirie en vigueur, ainsi qu'à la pose des panneaux nécessaires à la sécurité routière et des piétons.

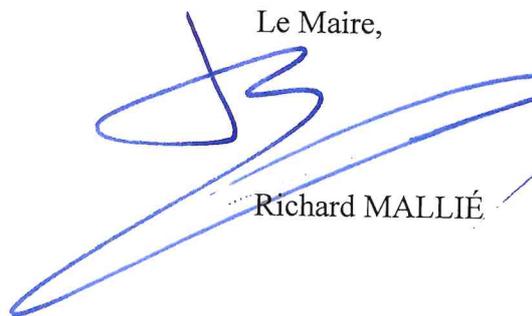
La responsabilité du pétitionnaire sera substituée à celle de l'administration si celle-ci venait à être recherchée pour tout accident qui serait la conséquence de la présente autorisation.

Dans le cas où les revêtements du trottoir et de la chaussée subiraient des dégâts, la remise en état de ces ouvrages sera exécutée par le pétitionnaire, à ses frais et suivant les indications du Service Technique de la Commune.

Cette autorisation devra être présentée à toutes réquisitions des agents des Services Publics.

Fait à Bouc Bel Air, le 9 novembre 2023

Le Maire,



Richard MALLIÉ